

PREFECTURE INDRE- ET- LOIRE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N ° 15 - MARS 2013

SOMMAIRE

37_Direction Départemental des Territoires (DDT)

Arrêté N°2013077-0002 - Arrêté portant nomination des membres des sections	
"Structures et économie des exploitations" élargie aux coopératives,	
"Agriculteurs en difficulté", "Mesures	
agro- environnementales" de la commission départementale d'orientation de	
l'agriculture (CDOA)	 1
Arrêté N°2013077-0003 - Arrêté portant nomination des membres de la	
Commission	6
Départementale d'Orientation de l'Agriculture (CDOA)	 O

ARRETE portant nomination des membres des sections « Structures et économie des exploitations » élargie aux coopératives, « Agriculteurs en difficulté », « Mesures agro-environnementales » de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA)

Le préfet d'Indre-et-Loire, Chevalier de la Légion d'Honneur, Officier de l'Ordre national du Mérite,

Vu le code rural et de la pêche maritime et notamment ses articles R313-1 à R313-8,

Vu le décret n° 2006-665 du 7 juin 2006 modifié, relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives, et notamment le I de son article 9,

Vu le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif,

Vu l'arrêté du préfet d'Indre-et-Loire du 19 juillet 2006, modifié par arrêté du 8 janvier 2010, fixant la composition, l'organisation et le fonctionnement des sections : « Structures et Economie des Exploitations », élargie aux Coopératives, « Agriculteurs en Difficulté », « Mesures Agro-environnementales » de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (C.D.O.A.),

Vu l'arrêté préfectoral du 28 février 2013 fixant la liste des organisations syndicales agricoles habilitées à siéger au sein de certains organismes ou commissions

Vu l'arrêté du préfet d'Indre-et-Loire du 27 juin 2012 portant nomination des membres des sections « Structures et Economie des Exploitations », élargie aux Coopératives, « Agriculteurs en Difficulté », « Mesures Agro-environnementales » de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (C.D.O.A.),

Sur proposition du directeur départemental des territoires,

ARRETE

Article 1er – Désignation des membres de toutes les sections

Toutes les sections, placées sous la présidence du préfet ou de son représentant, sont composées comme suit :

- a) le président du conseil général ou son représentant ;
- b) le directeur départemental des territoires ou son représentant ;
- c) l'administrateur général des finances publiques ou son représentant ;
- d) le président de la chambre d'agriculture ou son représentant;
- e) Huit représentants des organisations syndicales d'exploitants agricoles à vocation générale :

- au titre de l'U.D.S.E.A. et des Jeunes Agriculteurs d'Indre-et-Loire

Titulaires	1 ^{er} suppléants	2 ^{ème} suppléants
M. Dominique MALAGU	M. Philippe PALFART	Mme Anne-Marie PORTEBOEUF
Le moulin Foulon	Le Pin	La Joulinière
37800 PUSSIGNY	37460 LOCHE SUR INDROIS	37330 COURCELLES DE TOURAINE
M. Jacky GIRARD	M. Eric GAUDRON	M. Jean-Louis GENTILS
Les Basses Bordes	Valentinay	La Bocagère
37600 BETZ LE CHATEAU	37370 NEUVY LE ROI	37510 BERTHENAY
M. Alexis GIRAUDET	M. Jean-Claude ROBIN	M. Dominique GEORGES
Le Bas Monteil	77, rue de la Ménardière	La Berterie
37120 RAZINES	37540 ST CYR/LOIRE	37530 MONTREUIL EN TOURAINE
M. Simon GARREAU	M. Mickaël BOUGRIER	M. Vincent LEQUIPPE
11, Rue Bel Air	L'Echallerie	Moulin de l'Ardillière
37320 SAINT BRANCHS	37250 SORIGNY	37330 COUESMES

- au titre de la Coordination Rurale 37 et des Jeunes Agriculteurs CR. 37

Titulaires 1^{ers} suppléants 2^{èmes} suppléants M. Christophe GIRAULT M. Christian BOURBON Mme Anne LE LAY

Vallières Rue des Lézards Boissay

37600 SENNEVIERES 37600 LOCHES 37330 COURCELLES DE TOURAINE

Mme Clotilde BOISSEAU M. Daniel BORDIER M. Jean-Noël BOUCHET

La Croix dOuault Villefrault Champ Fleuri

37310 TAUXIGNY 37530 NAZELLES NEGRON 37330 SAINT LAURENT DE LIN

M. Bruno BENEVAUT Mme Céline ROBIN M. Fabien MOUSSU Le Moulin 13, rue du Petit Verger La Foucaudière 37110 MONTHODON 37230 LUYNES 37380 NOUZILLY

- au titre de la Confédération Paysanne de Touraine

Titulaire 1^{er} suppléant 2^{ème} suppléant

M. Joël DEVIJVER M. Dominique GIBON M. Didier GANDRILLE

Grand Mont Le Grand Bray Le Haut Aunai

37120 CHAVEIGNES 37240 LE LOUROUX 37330 CHATEAU LA VALLIERE

f) un représentant des fermiers métayers

Titulaire 1^{ère} suppléant 2^{ème} suppléant

M. Gilles GENTY M. Thierry FREMONT M. Raymond LEMPESEUR

La Poivrerie La Cocanderie La Bigottière
37380 CROTELLES 37600 BRIDORE 37600 ST SENOCH

g) un représentant des propriétaires agricoles

Titulaire 1^{er} suppléant 2^{ème} suppléante

M. Jean-Marc MAINGAULT M. Michel de la TULLAYE Mme Colette JOURDANNE La Pinardière 42 rue Bernard Palissy 24 rue René Descartes 37240 LE LOUROUX 37000 TOURS 37240 CIRAN

Article 2 – Désignation des membres de la 1^{ère} section spécialisée « Structures et économie des exploitations » élargie aux coopératives

Outre les membres figurant à l'article 1 du présent arrêté, la section spécialisée « structures et économie des exploitations », présidée par le préfet ou son représentant, est composée comme suit :

a) trois représentants de la Chambre d'agriculture :

Titulaires 1^{ers} suppléants 2^{èmes} suppléants

M. Alain REZEAU M. Franck MALLET Mme Catherine RETAILLEAU

Les Maisons Rouges Les Effes La Touche

37800 SEPMES 37290 PREUILLY SUR CLAISE 37290 PREUILLY SUR CLAISE

Mme Fabienne BONIN M. Stéphane MALOT M. Joël BAISSON La Rivaudière 1 Les Piaux 12 le Plessis

37800 NOUATRE 37310 ST QUENTIN SUR INDROIS 37460 CHEMILLE SUR INDROIS

Mme Claudette HUET M. Alain RAGUIN Mme Maryse MOURU

Bré Meslay Les Litardières 37330 CHANNAY SUR LATHAN 37800 DRACHE 37310 TAUXIGNY

b) une personne qualifiée

- Titulaire : M. Edouard GUIBERT, président du Comité d'Orientation sur l'Installation et la Transmission Oizay 37600 BRIDORE
- Suppléant: M. François DESNOUES 4 Roche Piche 37500 LIGRE

Lorsque la section spécialisée est élargie aux coopératives, est appelé à siéger pour la partie de l'ordre du jour relative aux coopératives :

c) un représentant des coopératives :

Titulaire 1^{er} suppléant 2^{ème} suppléant
M. Jean-Louis CHEVALLIER M. André METIVIER M. Jean-Paul HINDIE
44 route de Montlouis Le Breuil La Ménardière

37270 SAINT MARTIN LE BEAU 37250 SORIGNY 37370 SAINT PATERNE RACAN

Lorsque la section spécialisée est appelée à siéger pour la partie de l'ordre du jour relatif aux dossiers sylvicoles ou sylvoenvironnementaux, la commission est complétée par un représentant des propriétaires forestiers sylviculteurs.

Conformément à l'article R313-6 du code rural et de la pêche maritime, la section pourra, à titre consultatif, se faire assister lorsqu'il s'agira de dossiers relevant de leurs compétences par les experts suivants :

- le responsable du pôle exploitation de la Chambre d'Agriculture d'Indre-et-Loire ou son représentant,
- le responsable installation du pôle exploitation de la Chambre d'Agriculture d'Indre-et-Loire ou son représentant,
- le directeur de la SAFER ou son représentant,
- le directeur de la fédération départementale des CUMA ou son représentant,
- le directeur de la Chambre des notaires ou son représentant,
- le directeur de la Mutualité sociale agricole ou son représentant,
- le directeur du GAMEX ou son représentant,
- les directeurs des banques habilitées à attribuer des prêts bonifiés agricoles ou leurs représentants,
- le directeur de GROUPAMA ou son représentant.

Article 3 – Désignation des membres de la 2ème section spécialisée « Agriculteurs en difficulté »

Outre les membres figurant à l'article 1 du présent arrêté, la section spécialisée « Agriculteurs en difficulté », présidée par le préfet ou son représentant, est composée comme suit :

a) trois représentants de la Chambre d'agriculture :

Titulaires 1^{ers} suppléants 2^{èmes} suppléants

M. Alain REZEAU M. Franck MALLET Mme Catherine RETAILLEAU

Les Maisons Rouges Les Effes La Touche

37800 SEPMES 37290 PREUILLY SUR CLAISE 37290 PREUILLY SUR CLAISE

Mme Fabienne BONIN M. Stéphane MALOT M. Joël BAISSON

La Rivaudière 1 Les Piaux 12 le Plessis

37800 NOUATRE 37310 ST QUENTIN SUR 37460 CHEMILLE SUR INDROIS

INDROIS

Mme Claudette HUET M. Alain RAGUIN Mme Maryse MOURU Bré Meslav Les Litardières

Bré Meslay Les Litardières 37330 CHANNAY SUR LATHAN 37800 DRACHE 37310 TAUXIGNY

b) un représentant des coopératives ayant une activité de transformation

Titulaire 1^{er} suppléant 2^{ème} suppléant M. Jean-Louis CHEVALLIER M. André METIVIER M. Jean-Paul HINDIE

44 route de Montlouis Le Breuil La Ménardière

37270 SAINT MARTIN LE BEAU 37250 SORIGNY 37370 SAINT PATERNE RACAN

c) un représentant du financement de l'agriculture

Titulaire Suppléant (Crédit agricole) (Crédit agricole)

M. Eloi CANON M. Jean-Pierre RAGUIN

Touchelion Les Héraults 37370 CHEMILLE SUR DEME 37600 LOCHES

d) une personne qualifiée

- Titulaire : M. Edouard GUIBERT, président du Comité d'Orientation sur l'Installation et la Transmission Oizay 37600 BRIDORE
- Suppléant : M. François DESNOUES 4 Roche Piche 37500 LIGRE

Conformément à l'article R313-6 du code rural et de la pêche maritime, la section pourra, à titre consultatif, se faire assister lorsqu'il s'agira de dossiers relevant de leurs compétences par les experts suivants :

- le responsable du pôle exploitation de la Chambre d'Agriculture d'Indre-et-Loire ou son représentant,
- le responsable installation du pôle exploitation de la Chambre d'Agriculture d'Indre-et-Loire ou son représentant,
- le directeur de la Mutualité sociale agricole ou son représentant,
- le directeur du GAMEX ou son représentant,
- les directeurs des banques habilitées à attribuer des prêts bonifiés agricoles ou leurs représentants,
- le directeur de GROUPAMA ou son représentant,
- les directeurs des centres de comptabilité et de gestion agricoles agréés,

Article 4 - Désignation des membres de la 3^{ème} section spécialisée « Mesures agro-environnementales »

Outre les membres figurant à l'article 1 du présent arrêté, la section spécialisée « Mesures agro-environnementales», présidée par le préfet ou son représentant, est composée comme suit :

1 er1 /

2ème14 ...4

Les Litardières

37310 TAUXIGNY

a) trois représentants de la Chambre d'agriculture :

T14-1-1---

37330 CHANNAY SUR LATHAN

Litulaires	1 st suppleants	2 ^{cme} suppléants
M. Alain REZEAU	M. Franck MALLET	Mme Catherine RETAILLEAU
Les Maisons Rouges	Les Effes	La Touche
37800 SEPMES	37290 PREUILLY SUR CLAISE	37290 PREUILLY SUR CLAISE
Mme Fabienne BONIN	M. Stéphane MALOT	M. Joël BAISSON
La Rivaudière	1 Les Piaux	12 le Plessis
37800 NOUATRE	37310 ST QUENTIN SUR	37460 CHEMILLE SUR INDROIS
	INDROIS	
Mme Claudette HUET	M. Alain RAGUIN	Mme Maryse MOURU

b) deux personnes qualifiées

Bré

- *Titulaire* : M. Edouard GUIBERT, président du Comité d'Orientation sur l'Installation et la Transmission Oizay 37600 BRIDORE
- Titulaire: le directeur du Parc naturel régional Loire Anjou Touraine ou son représentant.

Meslay

37800 DRACHE

- Suppléant: M. François DESNOUES 4 Roche Piche 37500 LIGRE
- c) trois représentants d'associations agréées pour la protection de l'environnement
- Un représentant de la fédération départementale des chasseurs

Titulaire	1 ^{er} suppléant	2 ^{ème} suppléant
M. Sébastien BODARD	M. Jean-Michel POUPINEAU	M. Guillaume FAVIER
3, Rue du Puits	10, Rue de la Renardière	La Héronnière
Le Petit Neuville	37360 SEMBLANCAY	37110 AUTRECHE
86200 NUEIL SOUS FAYE		

- Un représentant de la Fédération d'Indre-et-Loire pour la pêche et la protection du milieu aquatique

Titulaire 1^{er} suppléant 2^{ème} suppléant
M. Jacky MARQUET M. Grégoire RICOU M. Guy BOYARD
12, Rue de la Gitonnière 21 rue Charles Martel 261 rue d'Entraigues
37270 AZAY SUR CHER 37000 TOURS 37000 TOURS

- Un représentant de la Société d'étude, de protection et d'aménagement de la nature en Touraine (SEPANT)

Titulaire 1^{er} suppléant 2^{ème} suppléant

M. Philippe SIMOND M. Noël TREMBLAY M. Jean-François HOGU Représentant la SEPANT 8 Clos Vaugirard 3 rue Marcel Nay Les Vigneaux 37400 AMBOISE 37400 AMBOISE

37220 RILLY SUR VIENNE

Conformément aux dispositions du code rural et de la pêche maritime, la section pourra, à titre consultatif, se faire assister lorsqu'il s'agira de dossiers relevant de leurs compétences par les experts suivants :

- les directeurs des organismes conventionnés par la DDT (direction départementale des territoires),
- les directeurs des banques habilitées à attribuer des prêts bonifiés agricoles.

Article 5 - Les membres des sections sus visées de la commission sont nommés jusqu'au 8 juillet 2015. Tout membre de la commission qui, au cours de son mandat, décède, démissionne ou perd la qualité au titre de laquelle il a été désigné est remplacé pour la durée du mandat restant à courir.

Article 6 - L'arrêté du préfet d'Indre-et-Loire du 27 juin 2012 portant nomination des membres des sections « structures et économie des exploitations » élargie aux coopératives, « agriculteurs en difficulté », « Mesures agro-environnementales » de la commission départementale d'orientation de l'agriculture est abrogé.

Article 7 - Le secrétaire général, le directeur départemental des territoires sont responsables, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Indre-et-Loire.

Fait à Tours, le 18 mars 2013 Jean-François DELAGE ARRETE portant nomination des membres de la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture (CDOA)

Le préfet d'Indre-et-Loire, Chevalier de la Légion d'Honneur, Officier de l'Ordre national du Mérite,

Vu le code rural et de la pêche maritime et notamment ses articles R313-1 à R313-8,

Vu le décret n° 2006-665 du 7 juin 2006 modifié, relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives, et notamment le I de son article 9,

Vu le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif,

Vu l'arrêté du préfet d'Indre-et-Loire du 3 juillet 2006, modifié par arrêté du 8 janvier 2010, et fixant la composition, l'organisation et le fonctionnement de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA),

Vu l'arrêté préfectoral du 28 février 2013 fixant la liste des organisations syndicales agricoles habilitées à siéger au sein de certains organismes ou commissions

Vu l'arrêté du préfet d'Indre-et-Loire du 27 juin 2012 portant nomination des membres de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA),

Sur proposition du directeur départemental des territoires,

ARRETE

Article 1er

La commission départementale d'orientation de l'agriculture présidée par le préfet ou son représentant comprend :

- a) le président du conseil régional ou son représentant ;
- b) le président du conseil général ou son représentant ;
- c) le directeur départemental des territoires ou son représentant ;
- d) l'administrateur général des finances publiques ou son représentant ;
- e) le président de la caisse de Mutualité sociale agricole ou son représentant ;
- f) un président d'établissement public de coopération intercommunale ou son représentant :
 - M. Pierre LOUAULT, Président de la communauté de communes de Loches Développement –
 - 12 avenue de la Liberté BP 142 37601 LOCHES CEDEX;
- g) trois représentants de la Chambre d'agriculture :

Titulaires 1^{ers} suppléants 2^{èmes} suppléants

M. Alain REZEAU M. Franck MALLET Mme Catherine RETAILLEAU

Les Maisons Rouges Les Effes La Touche

37800 SEPMES 37290 PREUILLY SUR CLAISE 37290 PREUILLY SUR CLAISE

37460 CHEMILLE SUR INDROIS

Mme Fabienne BONIN M. Stéphane MALOT M. Joël BAISSON

La Rivaudière 1 Les Piaux 12 le Plessis

INDROIS

Mme Claudette HUET M. Alain RAGUIN Mme Maryse MOURU

37310 ST QUENTIN SUR

Bré Meslay Les Litardières 37330 CHANNAY SUR LATHAN 37800 DRACHE 37310 TAUXIGNY

h) deux représentants des activités de transformation des produits de l'agriculture :

✓ au titre des entreprises agro-alimentaires non coopératives

Titulaire Suppléant

(La Cloche d'Or) M. Jacques HARDOUIN M. Michel CARCAILLON Domaine de la Bézardière 33 avenue de la Vallée du Lys 37210 NOIZAY

37260 PONT DE RUAN

37800 NOUATRE

✓ au titre des coopératives

Titulaire 1er suppléant 2ème suppléant
M. Jean-Louis CHEVALLIER M. André METIVIER M. Jean-Paul HINDIE
44 route de Montlouis Le Breuil La Ménardière

37270 SAINT MARTIN LE BEAU 37250 SORIGNY 37370 SAINT PATERNE RACAN

i) huit représentants des organisations syndicales d'exploitants agricoles à vocation générale :

✓ au titre de l'U.D.S.E.A. et des Jeunes Agriculteurs d'Indre-et-Loire

Ttitulaires	1 ^{er} suppléants	2 ^{ème} suppléants
M. Dominique MALAGU Le moulin Foulon 37800 PUSSIGNY	M. Philippe PALFART Le Pin 37460 LOCHE SUR INDROIS	Mme Anne-Marie PORTEBOEUF La Joulinière 37330 COURCELLES DE TOURAINE
M. Jacky GIRARD	M. Eric GAUDRON	M. Jean-Louis GENTILS
Les Basses Bordes	Valentinay	La Bocagère
37600 BETZ LE CHATEAU	37370 NEUVY LE ROI	37510 BERTHENAY
M. Alexis GIRAUDET	M. Jean-Claude ROBIN	M. Dominique GEORGES
Le Bas Monteil	77, rue de la Ménardière	La Berterie
37120 RAZINES	37540 ST CYR/LOIRE	37530 MONTREUIL EN TOURAINE
M. Simon GARREAU	M. Mickaël BOUGRIER	M. Vincent LEQUIPPE
11, Rue Bel Air	L'Echallerie	Moulin de l'Ardillière
37320 SAINT BRANCHS	37250 SORIGNY	37330 COUESMES

✓ au titre de la Coordination Rurale 37 et des Jeunes Agriculteurs CR. 37

Titulaires M. Christophe GIRAULT Vallières 37600 SENNEVIERES	1 ^{er} suppléants M. Christian BOURBON Rue des Lézards 37600 LOCHES	2 ^{ème} suppléants Mme Anne LE LAY Boissay 37330 COURCELLES DE TOURAINE
Mme Clotilde BOISSEAU	M. Daniel BORDIER	M. Jean-Noël BOUCHET
La Croix dOuault	Villefrault	Champ Fleuri
37310 TAUXIGNY	37530 NAZELLES NEGRON	37330 SAINT LAURENT DE LIN
M. Bruno BENEVAUT	Mme Céline ROBIN	M. Fabien MOUSSU
Le Moulin	13, rue du Petit Verger	La Foucaudière
37110 MONTHODON	37230 LUYNES	37380 NOUZILLY

✓ au titre de la Confédération Paysanne de Touraine

Titulaire	1 ^{er} suppléant	2 ^{ème} suppléant
M.Joël DEVIJVER	M. Dominique GIBON	M. Didier GANDRILLE
Grand Mont	Le Grand Bray	Le Haut Aunai
37120 CHAVEIGNES	37240 LE LOUROUX	37330 CHATEAU LA
		VALLIERE

j) un représentant des salariés agricoles présenté par l'organisation syndicale des salariés des exploitations agricoles la plus représentative au niveau départemental :

M. TARTARIN Jacky – 6, rue du Côteau – 37150 LA CROIX EN TOURAINE représentant M. le secrétaire général de la Fédération nationale agro-alimentaire et forestière (FNAF-CGT);

k) deux représentants de la distribution des produits agro-alimentaires

✓ au titre de la grande distribution

Titulaire Suppléant

M. Julien CHATEAU M. Etienne CHEVILLARD

Chambre de commerce et d'industrie Chambre de commerce et d'industrie

4bis rue Jules FAVRE 4bis rue Jules FAVRE

BP 41028 BP 41028

37010 TOURS CEDEX 1 37010 TOURS CEDEX 1

✓ au titre du commerce indépendant de l'alimentation

Titulaire 1^{er} suppléant 2^{ème} suppléante

M. James DOISEAUM. Patrick LECOMTEMme Bernadette VENGEON13 place de la Libération142 avenue de la TranchéeCarroi Jacques de Beaune37150 BLERE37100 TOURS37510 BALLAN MIRE

1) un représentant du financement de l'agriculture

Titulaire Suppléant (Crédit agricole) (Crédit agricole)

M. Eloi CANON M. Jean-Pierre RAGUIN

Touchelion Les Héraults 37370 CHEMILLE SUR DEME 37600 LOCHES

m) un représentant des fermiers métayers

Titulaire 1^{ere} suppléant 2^{ème} suppléant

M. Gilles GENTY M. Thierry FREMONT M. LEMPESEUR Raymond

La Poivrerie La Cocanderie La Bigottière
37380 CROTELLES 37600 BRIDORE 37600 ST SENOCH

n) un représentant des propriétaires agricoles

Titulaire 1^{er} suppléant 2^{ème} suppléante

M. Jean-Marc MAINGAULT M. Michel de la TULLAYE Mme Colette JOURDANNE La Pinardière 42 rue Bernard Palissy 24 rue René Descartes 37240 LE LOUROUX 37000 TOURS 37240 CIRAN

o) un représentant de la propriété forestière

Titulaire 1^{er} suppléant 2^{ème} suppléant

M. Antoine REILLE M. Xavier du FONTENIOUX M. Michel D'ESCAYRAC

Baudry Mazères Les Repénellières

37390 CERELLES

75, route de la Vallée du Lys
37240 CIRAN
37190 AZAY LE RIDEAU

p) deux représentants d'associations agréées pour la protection de l'environnement

Titulaires 1^{ers} suppléants 2^{èmes} suppléants

M. Sébastien BODARD M. Jean-Michel POUPINEAU M. Guillaume FAVIER
3, Rue du Puits 10, Rue de la Renardière La Héronnière
Le Petit Neuville 37360 SEMBLANCAY 37110 AUTRECHE

86200 NUEIL SOUS FAYE

M. Etienne SARAZIN Représentant la LPO Touraine 148, rue Louis Blot 37540 SAINT CYR SUR LOIRE M. Philippe SIMOND Représentant la SEPANT Les Vigneaux 37220 RILLY SUR VIENNE M. Michel DURAND Représentant la SEPANT 7 allée du Muguet 37170 CHAMBRAY LES TOURS

q) un représentant de l'artisanat

Titulaire M. Bernard BEAUCHET Chambre de métiers et de l'artisanat 36-42 route de Saint-Avertin **37200 TOURS**

1^{er} suppléant M. James DOISEAU Chambre de métiers et de l'artisanat 36-42 route de Saint-Avertin **37200 TOURS**

2^{ème} suppléant M. Gérard BERROIR Chambre de métiers et de l'artisanat 36-42 route de Saint-Avertin 37200 TOURS

r) un représentant des consommateurs

Titulaire (représentant de l'Association Force Ouvrière Consommateurs de Touraine)

M. Yves MARINIER 25, rue des Halles **37000 TOURS**

1^{ère} suppléante (représentant de l'Association Touraine) Mme Liliane DERUELLE 2, Rue des Abeilles **37000 TOURS**

2^{ème} suppléant (représentant de l'Association Force Ouvrière Consommateurs de Force Ouvrière Consommateurs de Touraine) M. Philippe MOREAU Les Petites Roches 37220 PANZOULT

s) deux personnes qualifiées

M. Edouard GUIBERT Président du Comité d'Orientation sur l'Installation et la Transmission Oizay 37600 BRIDORE

M. François DESNOUES 4 Roche Piche 37500 LIGRE

Article 2 : Les membres de la commission sont nommés jusqu'au 8 juillet 2015.

Tout membre de la commission qui, au cours de son mandat, décède, démissionne ou perd la qualité au titre de laquelle il a été désigné est remplacé pour la durée du mandat restant à courir.

Article 3: L'arrêté du préfet d'Indre-et-Loire du 27 juin 2012 portant nomination des membres de la commission départementale d'orientation de l'agriculture est abrogé.

Article 4 : Le secrétaire général, le directeur départemental des territoires sont responsables, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Indre-et-Loire.

Fait à Tours, le 18 mars 2013 Jean-François DELAGE